

social. Nous sommes du nombre des trois pays les plus arriérés, dans le monde entier, pour ce qui est des cas de décès chez les femmes en couches et la mortalité infantile. Le crédit est très faible en regard de la somme énorme de travail qu'accomplit cet organisme; j'estime que le ministre devrait exhorter le Gouvernement à remettre la question à l'étude. On vote des millions de dollars pour la milice et pour l'aviation tandis que l'on consacre à peine quelques misérables dollars pour diminuer le taux de la mortalité chez les femmes en couches et les jeunes enfants. C'est ridicule. Ces gens-là accomplissent un excellent service et le problème devrait se poser: Comment s'y prendre pour augmenter le chiffre de ce crédit au lieu de le diminuer?

(Le crédit est adopté.)

Allocation au Comité national Canadien, pour l'hygiène mentale, \$10,000.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre me permettra peut-être de faire une couple d'observations relativement à ce crédit et au suivant. C'est une fait notoire qu'il s'agit d'une allocation à une organisation qui a été présidée pendant fort longtemps par l'autorité la plus distinguée que nous avions au pays en cette matière. Cette organisation a été aidée surtout par une allocation provenant d'un fonds en fidéicommiss fondé au nom de la mère de John D. Rockefeller, the Laura Spelman Rockefeller Memorial. La grande difficulté en ce qui regarde ce travail, c'est que les citoyens des différentes provinces ne sont pas obligés de verser de fortes sommes sous forme de taxes. J'avais pensé, mon opinion vaut ce qu'elle vaut, que s'il y avait lieu d'accorder une allocation relativement à cette question, nous devrions l'accorder aux provinces et non pas aux organisations de la nature de celle que j'ai mentionnée.

L'organisation à laquelle s'applique ce crédit de même que celle à laquelle a trait le crédit suivant accomplissent un travail de propagande et il y a chevauchement avec le travail des provinces. Pas plus tard que ces jours derniers, le Gouverneur général a fait observer à Montréal que, d'après son expérience, des dangers peuvent surgir du chevauchement. Les provinces de l'Ouest particulièrement sont très avancées dans cette voie et les citoyens de ces provinces doivent acquitter des taxes afin que le travail s'accomplisse. Je le répète, j'avais décidé que si nous devions accorder des allocations, nous les verserions aux provinces en adoptant une méthode de juste répartition afin que ces provinces qui assument la responsabilité aient des fonds supplémentaires pour mener la chose à bonne fin. J'ai observé que les provinces sont paralysées

[M. Douglas.]

dans l'accomplissement de leur tâche parce qu'elles sont limitées au point de vue financier.

Nous avons un devoir à remplir envers le Victorian Order of Nurses. Ainsi que les honorables membres le savent, cet organisme fut fondé par lady Aberdeen et le pays lui a procuré son aide depuis le jour de sa fondation; j'espère que nous continuerons longtemps à le faire.

L'article 25 du Traité de Paix nous impose une autre obligation. Voici ce que dit cet article:

Les Membres de la Société s'engagent à encourager et favoriser l'établissement et la coopération des organisations volontaires nationales de la Croix-rouge, dûment autorisées, qui ont pour objet l'amélioration de la santé, la défense préventive contre la maladie et l'adoucissement de la souffrance dans le monde.

Le choix de l'organisation nationale fit surgir quelque difficulté, mais on finit par choisir la Croix-rouge. L'œuvre de la Croix-rouge a abouti à un double résultat. Premièrement, elle a provoqué une amélioration des rapports entre les enfants des divers pays du monde; deuxièmement, l'enseignement de l'hygiène a accusé un progrès constant. Les honorables députés seraient étonnés de voir les lettres que des enfants japonais ont écrites à des enfants albertains, et de connaître le chiffre des dons des écoliers en vue de la fondation d'hôpitaux. Cependant, lorsqu'il s'agit de ces autres questions d'enseignement de l'hygiène que j'ai appelées tantôt des obligations imposées aux provinces, je ne puis m'empêcher de penser qu'au lieu de maintenir une organisation à Toronto, par exemple, où quelques fonctionnaires toucheraient un traitement, il vaudrait beaucoup mieux accorder une subvention aux provinces. J'avais pris cette résolution, et je dois avouer que le représentant de l'une de ces organisations m'attaqua, me prêtant un intérêt personnel parce que je différais d'avis avec lui. Dans le cas d'une foule de ces organisations d'hygiène, on fait double emploi dans des œuvres qui doivent incomber aux autorités provinciales, sauf dans la mesure indiquée par le ministre. Je répète qu'il conviendrait d'accorder des subventions en espèces aux provinces pour leur permettre de s'acquitter plus convenablement de leurs devoirs.

L'hon. M. POWER: Monsieur le président, qu'il me soit permis de dire qu'à mon arrivée au ministère, l'examen des subventions accordées aux différentes organisations suscita chez moi un sentiment plus ou moins pareil à celui que vient d'exprimer mon très honorable ami. Je ne suis pas sûr que je ne finirai pas par croire que ces subventions devraient être versées directement aux provinces. La plus grande difficulté gît dans le fait que les organisations